



Date de dépôt : 22 janvier 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Louise Trottet, Sophie Bobillier, Pierre Eckert, Lara Atassi, Julien Nicolet-dit-Félix, Angèle-Marie Habiyakare, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez, Jean-Marc Guinchard : Pour une meilleure signalétique des arrêts TPG aux abords des gares CFF

En date du 31 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que 16% des déplacements du canton se produisent en transports publics;*
- le rôle des transports publics dans la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air, la diminution du bruit lié à la circulation ainsi que la fluidité du trafic;*
- qu'en particulier avec l'avènement du Léman Express certains de ces déplacements mêlent le train et les transports publics;*
- que les personnes se déplaçant en transports publics empruntent parfois des itinéraires nouveaux pour elles;*
- que la signalétique des connexions TPG aux abords des gares CFF du canton, comme aux abords de lieux de correspondance des TPG, par exemple l'arrêt Sous-Moulin, laisse fortement à désirer, ce qui est en particulier problématique pour les arrêts de bus, par essence moins visibles que les arrêts de tram;*

- *qu'autour de certaines gares, comme celle de Cornavin, les arrêts TPG ne sont pas centralisés au même endroit mais disséminés tout autour voire dans les rues alentour, de manière peu lisible et variant parfois même dans le temps;*
- *qu'enfin ce manque de clarté occasionne d'importantes pertes de temps lors des correspondances aux endroits précités et peut même décourager certains usagers potentiels à emprunter notre système de transports publics,*

invite le Conseil d'Etat

- *à se mettre en lien avec les CFF et les TPG pour améliorer la signalétique des arrêts TPG aux abords des gares CFF, en indiquant de manière claire à l'intérieur comme à l'extérieur des gares la direction dans laquelle se trouvent les arrêts des différentes lignes TPG;*
- *à effectuer le même travail concernant les lieux de correspondance TPG-TPG présentant les mêmes problèmes que les lieux cités à l'invite précédente, par exemple l'arrêt Sous-Moulin;*
- *à poursuivre le développement des applications numériques afin de mieux géolocaliser les différents arrêts TPG;*
- *à prendre langue avec les communes pour une meilleure coordination;*
- *à se mettre en lien avec la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH) afin que la signalétique soit accessible à tous les types de handicaps.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La thématique de l'information aux voyageurs revêt une grande importance pour garantir une utilisation optimale des transports publics, mais elle reste néanmoins très complexe. Il n'y a en effet pas de réponse simple, car il n'y a pas d'entité unique responsable de la création des interfaces et de la gestion de l'ensemble des arrêts. La gestion de plusieurs lignes de trams et de bus dans un espace public contraint n'est donc pas aisée et peut entraîner des difficultés pour les usagers dans leur orientation.

La signalétique s'est notablement améliorée ces dernières années, principalement avec la mise en service du Léman Express (LEX). Cela a offert la possibilité d'afficher dans les gares des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et au niveau des interfaces les informations concernant les lignes des Transports publics genevois (TPG) et les numéros de bus.

Par ailleurs, le contrat de prestations entre l'Etat de Genève et les TPG ainsi que les conventions entre l'Etat et les CFF prévoient un certain nombre de mesures pour améliorer l'information aux voyageurs.

A titre d'exemple, il a été demandé aux TPG de reprendre leur travail sur une application unique en remplacement des 2 applications actuelles (tpgPreview et tpg+). Cette application permettra de mieux géolocaliser les arrêts dans les interfaces et de proposer des itinéraires pour se rendre d'un endroit à un autre. Les TPG travaillent sur le développement de fonctionnalités de guidage des voyageurs intégrées à la future application unique.

Les TPG travaillent également sur les plans de réseau et d'interface au travers de 2 projets nationaux que sont le projet « AUMi » et le projet « Laniakea ». Le projet « AUMi » devrait faciliter l'utilisation des transports publics dans la région lémanique, via une convergence graphique des supports cartographiques. Il regroupe plusieurs opérateurs : les TPG, les Transports publics de la région nyonnaise et le Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez (TPN-NStCN), les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC), les Transports lausannois (TL), Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV), les Transports publics du Chablais (TPC), Yverdon-les-Bains et région (TRAVYS), Sierr-Montana-Crans (SMC), les Transports de Martigny et Régions (TMR), les Transports annemassiens collectifs (TAC) et le canton du Valais.

Pour les TPG, ce projet s'est concrétisé par l'édition du nouveau plan de réseau nocturne. Les TPG ont également développé un nouveau plan de réseau géographique « Grand Genève », qui intègre l'intégralité des services TPG et les services liés des CFF, de Lémanis, des Mouettes genevoises et

d'Alphus. Les plans de réseaux sont déclinés en 12 versions différentes, pour les distributeurs automatiques de titres de transport, les véhicules, le web ou les gares CFF, par exemple.

Le projet « Laniakea » – développement de nouveaux plans de connexions – est aussi en cours de développement, à l'image de projets mondialement connus et reconnus comme « Legible London », « Legible New York » ou encore les plans « Ile-de-France Mobilités ». L'objectif est de structurer et de normaliser les données, selon des standards nationaux et internationaux, pour rendre les plans compatibles avec toutes les entreprises de transport en Suisse.

Les TPG ont par ailleurs réalisé des séances de travail avec un panel de voyageurs pour collecter leurs exigences et besoins et, puis pour tester les designs développés.

Le déploiement du premier lot de plans, soit environ 250 visuels uniques aux arrêts TPG, a été réalisé en 2023. Par ailleurs, les plans 2025 intègrent une importante mise à jour, incluant mieux les modes de transport exogènes aux TPG. Ils mettent ainsi en avant les points d'intérêt pour une meilleure orientation.



Dans le cadre de l'intégration des personnes à vision et/ou à mobilité réduite, les TPG supervisent un groupe de travail dédié à la gestion et à l'amélioration de ces jeux. Concernant les gares du LEX, un soin tout

particulier a été porté à la signalétique, avec une conception spécifiquement adaptée pour répondre aux besoins de tous les usagers.

Le BS-KI (standard national de la branche information à la clientèle) devrait intégrer un volet signalétique. Une nouvelle version, plus contraignante, sera mise à la relecture des compagnies de transport et des autorités dès le premier trimestre 2025, pour une entrée en force en décembre 2025.

Il est par ailleurs prévu de travailler avec les communes pour coordonner et garantir l'information entre les différents modes de transport. Des contacts seront pris en 2025 avec les communes de Lancy et de Chêne-Bourg pour débiter un travail de mise à jour des totems signalétiques « LEX » installés sur les interfaces des gares. Il s'agira d'une première étape avant de dupliquer l'exercice dans d'autres communes.

Le Conseil d'Etat confirme ainsi que des améliorations sont en cours chez les opérateurs pour faciliter la compréhension et l'utilisation des transports publics, au travers notamment de la mise à disposition de supports cartographiques harmonisés dans la région lémanique ou de la modification de l'application TPG.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le vice-président :

Thierry APOTHELOZ